N°. 17

Messieurs

Nous n'avons point été Etonnés des plaintes, Sans doute fort amères, que M. Le Roux Vous a porté contre Nous; Depuis plus d'un an nous Sommes l'objet continuel de ses propos, de ses declamations (pour ne Rien dire de plus). jusqu'ici nous n'avons Rien Ecrit pour nous deffendre et Repousser l'injure mais il nous accuse Devant vous, Messieurs, Et vous paroissés adopter ses plaintes; Votre Estime, Messieurs, nous est trop précieuse pour nous borner au Silence il faut donc vous faire connoitre la Cause, l'origine des tracasseries que nous Suscite Sans cesse M. Le Roux. nous ne Dirons Rien qui ne Soit de la plus Exacte Vérité Et que nous ne puissions prouver Meme juridiquement.

En fevrier 1784. Mess. Les Elus inviterent M. Le Roux a faire un Extrait de la troisieme partie de sa dissertation pour Etre distribué dans nos Campagnes. cinq mois après cette Deliberation qui ne pouvoit etre ignorée puis qu'elle Etoit imprimée, M. Le Roux, qui avoit Eu le temps de faire des Reflexions dit hautement a Mess. les Elus

ACADÉMIE NATIONALE DE MÉDECINE BIBLIOTHÈQUE

ARC 47
n° 91

qu'il ne fera point et qu'il ne veut point faire l'extrait qu'on lui demande ajoutant modestement que son ouvrage ne peut et ne doit point etre touché &c...... Ce fut alors que Mess. les Elus nous firent appeller à une de leurs seances pour nous proposer de faire cet extrait. avant de rien Decider, nous les priames de nous permettre de voir M. Le Roux, de le lui proposer de nouveau et de l'engager a se prêter aux vües de l'administration qui ne pouvoient que lui faire honneur. nos demarches furent vaines auprès de M. de Roux, il ne sentit pas l'honnêteté de notre procedé et s'echappa meme en propos peu decents contre nous. Des cet instant il nous fut facile de voir combien cette commission nous causeroit de tracasseries, Mais Mess. les Elus insistoient, et attachés au bureau de l'administration par des places honorifiques nous leur devions des Egards particuliers, nous priames ces Mess de nous exempter de cette tache difficille et desagreable Enfin ils deciderent qu'au lieu de faire l'extrait de l'ouvrage de M. Le Roux nous pouvions facilement puiser dans les sources originales Et faire un precis Extrait des Meilleurs auteurs ce sont les termes De la Deliberation qui fut imprimée dans le tems.

Apres toutes ces demarches dictées par l'honnêteté et la Connoissance particulière que nous avions du Caractere de M. Le Roux, de l'etendue de ses pretentions &c.. Nous ajoutames Encore la précaution de soumettre notre travail au jugement des Societés scavantes les plus distinguées, Nous eumes l'honneur de l'envoyer à l'academie Royale De chirurgie et à la Societé Royale de medecine. mais tant de précautions pour Entretenir la paix et prevenir toute contestation furent inutiles et ne firent qu'exciter Encore l'envie,

de M. Le Roux à peine votre manuscrit etoit-il entre les mains de l'imprimeur que M. Le Roux ne craignit pas de presenter à Mess. les Elus une Requete dans la quelle il se plaignoit fort amerement de nous pretendant que notre precis etoit un plagiat manifeste de son memoire, offrant alors de faire lui meme un Extrait de sa dissertation et meme de partager les frais D'impression &c &c.........

Nous ne repeterons pas ici tous les petits propos, toutes les declamations peu honetes dont ces pretentions etoient appuyées, il suffit actuellement, pour le fait, de savoir que Mess. les Elus Daignerent Examiner les ouvrages, les comparer, quils Eurent meme la Complaisance de Verifier dans les ouvrages de Boerhaave, Van swieten, Baldinger, Fothergill, &c les sources ou nous avions puisé les preceptes qui font la baze de notre travail, et ce ne fut que d'apres cet Examen que l'on imprima notre opuscule; Mais l'impression n'en etoit pas Encore achevée que nous vimes paroitre Dans la Gazette de cette ville une lettre de M. le Roux dans la quelle il nous traitoit d'une Maniere peu decente nous avions fait peu d'attention aux intrigues, aux Manèges, aux propos multipliés qui se debitoient dans les Sociétés. mais dans cette circonstance vu la publicité de l'insulte nous Crumes Devoir porter nos plaintes à l'academie et demander des Commissaires pour Verifier si les Reclamations et les imputations que ne cessoit de nous faire M. Le Roux Etoient fondées, nous mimes en meme tems sur le Bureau de l'academie, les feuilles imprimées et le manuscrit de celles qui restoient a

Académie Nationale de Médecine Bibliothèque

imprimer. C'etoit sans doute le moyen de faire cesser les tracasseries de M. Le Roux et lui fournir l'occasion la plus favorable de nous demander Explication et correction des Endroits qui auroient pu lui Deplaire; mais le croiroit on si le fait n'etoit bien constaté! M. Le Roux s'opposa absolument a ce que l'on nomma des Commissaires et cependant il continua les troubles qu'il avoit commencé; telle a été notre conduite et celle de M. Le Roux, nous ne craignons pas de la devoiler, nous ne craignons pas qu'on la juge. parlons actuellement de notre ouvrage.

Nous avions été chargés de faire un precis extrait des meilleurs auteurs pour etre distribués dans les campagnes et par consequent nous devions eviter toute citation, toute Discussion Etrangere; ainsi quand meme nous nous serions bornés a Recueillir tous les faits les plus importants sans citer un seul observateur, sans y ajouter ce que nos Reflexions et la pratique nous avoient appris, personne ne seroit en droit de nous accuser de plagiat, puis que nous Remplissons l'objet de notre Commission et que nous en avertissons Expressement en Rapportant les termes de la deliberation qui nous invite <u>à faire un precis Extrait des meilleurs auteurs.</u>: Mais pour Eviter tout soupçon nous avons Eu soin dans un discours preliminaire de presenter une Esquisse de la pratique et de l'opinion des praticiens les plus Recommandables de tous les tems et de tous les pays. la nous avons Expressement cité les auteurs que nous avons consulté et Dont nous avons tiré les preceptes qui font la Base de notre travail. apres les Boerhaave, les vans Wieten, les Lieutaud, les Raymond les fothergill on y trouve aussi M. Le Roux et au lieu de nous borner à une simple indication nous donnons d'une maniere honorable un precis de ses Vues. nous annonçons d'apres le programme que

nous avons sous les yeux que son ouvrage a été couronné par la Société Royale de medecine qu'il a partagé le prix avec MM. Doudot et Bouteille que vouloit donc M. Le Roux? falloit il dire qu'il etoit l'auteur d'une theorie et d'un traitement jusqu'alors inconnus? nous le sçavons, ce sont la ses grandes pretentions, il l'a dit si souvent si hautement que sans doute il le croit, mais pouvions nous? Devions nous le dire apres lui? la verité ne doit elle pas l'emporter sur toutes ces petites considerations du moment? la theorie de M. Le Roux n'est elle pas celle de Nugent? sa pratique n'est elle pas la cautérisation? et cette cautérisation n'est elle pas de la plus haute antiquité? ne se trouve-t-elle pas indiquée sous la Denomination d'antiquissima Methodus? aussi Mr. Andry n'a-t-il pas hesité a dire que la cautérisation etoit la pratique d'une quantité de modernes. nous ne pensons pas que M. Le Roux veuille faire consister l'efficacité de sa methode dans l'usage du beurre d'antimoine; ce caustique n'a surement dans les morsures venimeuses aucune proprieté specifique il ne decompose pas le venin, il n'agit que comme tout autre caustique enfin ce n'est pas un caustique nouveau, l'un de nous s'en servoit bien longtems avant que M. Le Roux y eut pensé; car ce n'est que depuis peu de tems qu'il en fait usage et il n'eut peut etre jamais connu ce caustique si l'un de nous ne lui en eut vanté l'usage, la facilité de son application et indiqué la maniere de l'employer.

Cependant vous nous dites, Messieurs, que notre ouvrage est calqué sur celui de M. Le Roux. ce reproche nous étonne et nous ne croyons pas le meriter. ~~nous~~ pour rediger notre opuscule nous avons suivi l'ordre methodique des aphorismes de Boerhaave et de son savant commentateur nous y avons ajouté ce que l'experience et la pratique nous avoient appris: car depuis longtems nous avions traité et vu traiter plusieurs fois un grand nombre de personnes mordues par des animaux enragés, nous avions vu en ~~[illegible]~~ 1753. feu Mr. Hoin traiter dans l'hopital de

de cette ville plusieurs malheureux et quoique M. Le Roux ait affecté de dire qu'avant lui on n'avoit jamais guéri un seul malade à notre hopital, le traitement de M.r Boin ne fut pas sans succès. nous aurions pu citer aussi deux personnes que nous avions guéri il y a plus de 20. ans; mais la nature de cet ouvrage ne nous permettant pas ces Details nous nous sommes bornés aux faits principaux, nous nous sommes bornés a presenter le Resultat de l'experience des observateurs de tous les tems; Voila Messieurs, les modeles sur lesquels notre precis a été calqué

Nous sçavons encore que M. Le Roux soutient que notre precis est une compilation du sien parce que l'on y trouve deux ou trois mots semblables, à l'article des causes; mais cet article aiguë sur le quel M. Le Roux insiste avec tant de satisfaction est une traduction presque littérale de l'aphorisme 1134. De Boerhaave Et si M. Le Roux peut, ou veut se rapeller il avouera que l'un de nous lui a ~~donné~~ plus d'une fois donné des notes sur la Rage Et entre autres la traduction de differents passages de Boerhaave & &c...... qui sont ecrits dans une langue peu familiere à M. Le Roux.

Pour faire mieux sentir que notre opuscule n'est point extrait de la dissertation de M. Le Roux, ni calqué sur son ouvrage Rapprochons les traits qui les differentient et leurs donnent un air de similitude.

1.° M. Le Roux Recommende ainsi que tous les anciens la cautérisation; mais il n'admet que le beurre d'antimoine: nous conseillons aussi la cautérisation; nous admettons aussi le beurre d'antimoine, nous indiquons en meme tems d'autres caustiques mais nous en Reprouvons quelqu'uns; attention bien essentielle et qui a échappé à M. Le Roux.

2.° M. Le Roux veut qu'on touche la playe simplement avec un pinceau, et Renouvelle cette application de tems en tems; nous faisons appercevoir que l'attouchement seul n'est pas suffisant qu'il faut quelque fois laisser sur la playe un tampon de charpie imbibé du caustique, nous craignons d'exciter la

la sensibilité par des cauterisations souvent repetées et nous preferons des le premier instant une grande et ample cauterisation.

3°. Nous specifions les cas ou l'on doit eviter les caustiques ceux ou il faut preferer le cautère actuel, ceux ou il faut se borner à la poudre de cantharides. M. Le Roux n'apporte aucune distinction.

4°. Nous indiquons des suppuratifs salins qui ont une propriété dissolvante très avantageuse dans ces cas et ~~jusqu'à~~ dont aucun auteur n'avoit parlé jusqu'à present M. Le Roux n'en a pas parlé mais ces remarques se trouveront peutetre dans ses manuscrits avenir.

5°. M. Le Roux ne parle que d'incisions en etoile, Mr Sabatier en avoit deja parlé; mais nous qui sçavons qu'il ne doit y avoir aucune forme determinée pour des incisions nous faisons peu d'attention à la configuration, que l'incision soit en etoile, en croix, en soleil si l'on veut ou en T. il faut qu'elle soit profonde et que le fonds du foyer soit bien ouvert et determinée par la situation de la blessure et la nature de la partie lesée.

6°. Nous indiquons les cas ou l'on peut eviter les incisions ceux ou il faut faire excision des lambeaux &c..... M. le Roux n'entre dans aucun detail sur ce sujet important.

7°. Enfin M. le Roux rejette les remedes internes et les croit indifferents, nous ne sommes pas tout à fait de cet avis nous indiquons ceux qui ont été recommandés par des praticiens sages; et si les circonstances nous l'eussent permis nous aurions donné bien plus d'extension ~~et~~ a cet article; mais ecrivants pour les habitants de la campagne nous bornants a exposer les precautions pour la blessure, et au traitement preservatif il nous reste quelques reflexions sur cet objet et que nous destinons pour un ouvrage particulier.

D'apres cet exposé, Messieurs, nous ne concevons pas comment M. Le Roux ose pretendre que notre ouvrage est calqué sur ses memoires imprimés et encore moins quand il ajoute manuscrits cette derniere inculpation nous semble un peu grave et bien hazardée: un memoire imprimé appartient a celui qui l'achette, il peut en disposer à son gré; mais nous n'entendons pas ce que M. Le Roux pretend avec ses memoires manuscrits.

Quant à notre precis sur la morsure de la vipère les gens de l'art qui suivent les progres des sciences reconnoitront aisement qu'il est redigé d'apres Fontana et que la pratique ~~est~~

ACADÉMIE NATIONALE DE MÉDECINE BIBLIOTHÈQUE

Recommandée dans cet opuscule est depuis longtems usitée dans quelques pays. on s'en convaincra si l'on jette les yeux sur la Recette publiée en 1778. par ordre des Etats de Bearn &c......

C'est pour la premiere fois et c'est a Regret, Messieurs, que nous sommes entrés dans tous ces Details, mais ils etoient necessaires pour notre justification. l'etendüe de vos connoissances, votre honeteté votre impartialité, nous font esperer que vous Ramenerés M. le Roux a des sentiments plus moderés et que vous voudrés bien l'engager a avoir plus d'egards, plus de circonspection pour ses confreres.

plus d'une fois nous avons vu une société litteraire dont nous sommes membres etre forcée de lui faire pareilles injonctions et lui Rappeller les Egards qu'on se doit Reciproquement. nous osons le dire sans crainte d'etre Dementis nous ne lui avons jamais manqué

Nous finissons en Remarquant que la Reclamation que M. le Roux a fait à la Société Royale de Medecine et à l'academie Royale de chirurgie est bien tardive puisque depuis plusieurs mois notre ouvrage est entre vos mains et a été presenté a ces illustres Sociétés; Mais nous entrevoyons ici la Cause qui l'a determiné à nous Ecrire.

Depuis quelque tems M. le Roux Repand dans les Sociétés qu'il prepare un ouvrage contre nous, s'il nous attaque d'une maniere peu decente nous serons forcés de Repousser l'injure de lui Repondre et d'entrer dans des details qui sans doute lui seront peu favorables et peu propres a lui Concilier l'estime des personnes impartiales; vous pouvés en juger par le precis que nous venons de vous faire mais pourquoi les aura-t-il necessité qu'il se Rappelle le discours de M.r Erhmann qu'il profite des Leçons de ce Sçavant medecin et qu'au lieu dé[illegible] d'Elever des Nuages sur ses confreres il employe ses loisirs a faire mieux nous serons les premiers a y applaudir et a le feliciter de ses Succés.